

# Arzon. Avec plus d'adhérents, l'Association des plaisanciers du port du Crouesty gonfle les voiles

L'Association des plaisanciers du port du Crouesty, à Arzon (Morbihan), compte, en ce mois de mars 2024, 185 adhérents. Le nombre d'inscriptions des usagers progressent et les comptes de sont bons.



L'Association des plaisanciers du port du Crouesty, à Arzon, compte 185 adhérents. Un nombre d'usagers qui progresse. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Modifié le 29/03/2024 à 07h06 Publié le 29/03/2024 à 05h14

Newsletter Vannes

Chaque matin, recevez toute l'information de Vannes et de ses environs avec **Ouest-France**

Plus de 90 adhérents de l'Association des plaisanciers du port du Crouesty (APPC), à [Arzon \(Morbihan\)](#), se sont retrouvés pour la traditionnelle assemblée générale, samedi 23 mars 2024, à la maison des associations. Édith Coudrais, la présidente, a fait le point : On a 185 adhérents, on était à 210 en fin d'année mais les renouvellements sont en cours. Entre les bateaux qui ont quitté le port et ceux qui arrivent, ça continue à progresser. Les comptes sont bons. Le conseil d'administration se réunira prochainement pour élire le bureau.



Ils ont répondu aux nombreuses questions posées par les adhérents de l'APPC : Jean Marc Gauter, directeur du port du Crouesty ; Frédérique Gauvain, maire d'Arzon ; Gwenaëlle Le Gallic, Directrice adjointe du port et Edith Coudrais, présidente de l'APPC | OUEST-FRANCE

## La sécurité avant tout

La présidente a passé en revue les multiples activités organisées par l'APPC : les sorties en mer, les visites, les formations et les conférences. Le major Tromer, de la brigade maritime de Lorient, viendra le 18 avril à la Maison du port pour échanger avec les plaisanciers sur la sécurité en mer », a-t-elle indiqué. Elle a rappelé le succès des visites au Cross d'Étel (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) Atlantique ou au centre national de formation de la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) à Saint-Nazaire, en Loire-Atlantique, et les ateliers organisés par l'association autour de la sécurité, comme la formation à Sécurimar ou aux premiers secours avec la SNSM d'Arzon. Édith Coudrais a évoqué aussi la participation de l'APPC au dispositif Plaisanciers vigilants, présenté par son référent, Alain Miceli. Le nombre de membres progresse.

## Sécurité des plaisanciers, sûreté des bateaux

Nous participons aux réunions des conseils portuaires, c'est très important d'y être. C'est un moment privilégié pour faire remonter les problématiques des usagers. Nous dialoguons aussi régulièrement avec Jean-Marc Gauter, le directeur du port, sur le bien-être des plaisanciers, la sécurité et la sûreté des bateaux de nos adhérents.

Invité à l'assemblée générale, le directeur du port a répondu aux nombreuses questions des adhérents : On s'est engagé en effet à étudier les portails. Nous avons visité plusieurs ports

équipés de passerelles avec des portails. Pour l'instant, on continue à travailler. Ceux que l'on a installés en test ne sont pas encore satisfaisants. J'aurai plus de précisions lors du prochain conseil portuaire qui aura lieu le 15 avril.

Jean-Marc Gauter a également annoncé une sécurité accrue sur le terre-plein technique et sur la zone de manutention, avec des accès restreints aux véhicules extérieurs et des marquages au sol. On atteint parfois 120 manutentions par jour en haute saison. Il a détaillé les modalités d'accès aux parkings réaménagés, et précisé que la règle, c'est une place par bateau.

## La maison du port remplacée

Frédérique Gauvain, la maire d'Arzon, est intervenue : « **On travaille en collaboration permanente avec la Compagnie des ports (CPM). Je comprends votre raison d'être et vos attentes. On essaye d'y répondre au mieux en fonction des contraintes et de nos possibilités.** » Elle a confirmé que la Maison du port sera démolie. Dans un premier temps, une salle est mise à disposition au centre de vacances Azuréva. « **Je savais qu'il y a une réserve foncière sur le domaine de la CPM. J'ai rencontré David Lappartient, qui est le président du Département et également le président-directeur général de la CPM** », a indiqué l'édile. Il en résulte que la mairie peut utiliser maintenant un terrain d'une surface de 1 300 m<sup>2</sup>. « **Je vous garantis que la Maison du port sera remplacée, avec une salle de spectacle digne de ce nom. Le projet sera bien entamé avant mars 2026** », a assuré Frédérique Gauvain.

UPPM revue de presse